

## ÉDITORIAL

Une nouvelle année avec ses traditionnelles échanges de vœux de bonne année. Pourtant chacun ressent de l'inquiétude : les conflits armés succèdent aux coups d'états militaires - comme en Afrique - dans le fil de l'actualité. Après l'Ukraine, où le conflit perdure, ce fut une brève et inique attaque de l'Azerbaïdjan contre l'Arménie. Puis l'horreur avec l'attaque terroriste du Hamas contre Israël le 7 octobre et la réplique brutale, tout aussi inhumaine de l'état israélien. Et partout le réarmement, la nouvelle opposition entre 2 blocs. Les peuples souffrent mais les fabricants et les marchands d'armes ont le sourire, les affaires vont bien, merci !

En France, en Europe cela se traduit par une forte hausse des prix, une inflation dont nous avons perdu l'habitude. Et les salaires et pensions restent à la traîne.

Alors comment s'étonner que beaucoup, beaucoup trop de nos concitoyens pensent trouver dans les idées d'extrême droite, le repli identitaire, une solution à leurs problèmes, à leurs inquiétudes.

Sophie Binet, début décembre, au congrès de notre UCR-CGT réaffirme : « les idées de l'Extrême Droite n'ont pas leur place à la CGT, la CGT refusera toujours de banaliser les héritiers de ceux qui ont déporté et torturé Henri Krasucki, Georges Séguy, Marthe Desrumeaux et des millions d'autres ».

Le Président de la République et son exécutif se



lancent dans une surenchère avec la Droite et le RN en faisant voter une loi « immigration et asile » dont le Conseil Constitutionnel vient d'annuler de nombreux articles, et le reliquat est promulgué dans la foulée, comme pour dire vous l'avez échappée belle. Tout cette affaire et ses relents racistes ou xénophobes est un mauvais coup porté à nos valeurs syndicales de solidarité et à celle de la République : Liberté, Égalité, Fraternité.

Et le 21 février M. Macron a présidé la panthéonisation de Missak Manouchian et de sa femme Mélinée.

Sur le site du ministère des armées on lit : « Avec lui, ce sont les 23 de l'Affiche Rouge et, au-delà, tous les étrangers résistants qui entrent au Panthéon ». Comment peut-on justifier un tel grand écart, un tel cynisme.

Dans ce contexte la mobilisation de tous pour le renforcement de la CGT et de son UCR, de l'USRAF-CGT devient une nécessité urgente pour que le rapport de force change, pour que les forces de Paix l'emportent. Cela est possible car le nombre de retraités augmente mais nos effectifs de retraités syndiqués reculent. L'urgence est à l'amplification de la continuité syndicale qui a redémarré ces dernières années, mais aussi à la syndicalisation CGT de nouvelles et nouveaux retraité-e-s non syndiqué-e-s jusqu'à présent.

**Michel Wagnez**

**Secrétaire à l'organisation de l'USRAF CGT**



# Face à la banalisation des idées d'extrême droite, à la montée du racisme et de l'antisémitisme, la CGT réaffirme son combat « pour monter d'un cran dans la bataille contre l'extrême droite et dans la lutte contre la racisme et l'antisémitisme »

## L'imposture sociale, véhiculée par les partis d'extrême droite, se propage

Dans un monde où les repères idéologiques sont brouillés, le Rassemblement National se pose en défenseur des catégories populaires. Ne soyons pas dupes de ce jeu malsain, dont l'objectif est uniquement d'accéder au pouvoir. L'instrumentalisation de la précarité, l'absence de réponses aux besoins des travailleurs nourrissent le terreau de l'extrême droite et engendrent la banalisation de ses idées. Des idées pourtant toujours aussi nauséabondes malgré un changement de sémantique. La priorité nationale a remplacé la préférence nationale. Mais le rejet de l'autre, la xénophobie, demeurent le ciment de l'extrême droite.

Le risque est de voir l'extrême droite progresser lors des élections européennes de juin 2024, et devenir ainsi une force centrale du parlement européen. De même, l'accession au pouvoir de l'extrême droite à la prochaine présidentielle est bien réelle.

La paupérisation des travailleurs organisée en toute conscience par le gouvernement Macron est un boulevard pour l'accession au pouvoir de l'extrême droite.

Aussi, les batailles revendicatives engagée par la CGT pour les augmentations de salaire et des pensions, l'égalité salariale femme-homme, la défense du sys-

tème solidaire de retraites, sont une main levée contre l'extrême droite. d'autant que les 89 députés RN sont les premiers à n'avoir voté aucune mesure de progrès social comme l'augmentation du smic ou celle des minima sociaux.

## La politique du Rassemblement National en actes

Le Rassemblement National (RN) a une présence significative à l'Assemblée Nationale en obtenant **89 députés lors des élections législatives de 2022. En moyenne, 34 % des députés du groupe RN participent aux scrutins publics de l'Assemblée nationale.**

Alors que les médias à l'unisson dédramatisent le RN, en s'appuyant sur des sondages, il est important de décrypter les véritables orientations politiques de l'extrême droite en s'appuyant sur la réalité des votes à l'Assemblée nationale.

## Des votes toujours antisociaux

À l'heure du bilan, un an et demi après leur élection, c'est d'abord la contradiction entre le discours prétendument social des députés RN et la réalité de leur travail parlementaire concret qui interpelle. Quasi systématiquement, et alors qu'ils revendiquent de « vo-





ter sans sectarisme, dans l'intérêt des Français », ils ont refusé toute mesure susceptible d'améliorer concrètement leur quotidien.

**En un an et demi, les troupes de Marine Le Pen ont voté :**

Contre l'augmentation du Smic à 1 500 € et des minima sociaux,

Contre l'augmentation des salaires ou l'indexation salariale sur l'inflation.

Contre le blocage des prix,

Contre le gel des loyers,

Contre la gratuité des premiers mètres cubes d'eau,

Contre la gratuité de la cantine scolaire,

Contre la garantie jeunes à 1 063 euros,

Contre la revalorisation des petites retraites et des fonctionnaires,

Contre l'obligation pour les entreprises de publier un bilan carbone,

Contre l'augmentation des ressources du parquet financier,

Contre une loi renforçant l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique,

Contre la régulation des médecins dans les zones bien pourvues afin de lutter contre les déserts médicaux,

Contre l'accélération de la production d'énergies renouvelables...

Abstention sur le rétablissement de l'ISF,

**Par contre** ils ont voté pour la réforme des retraites du gouvernement combattue par l'ensemble des Syndicats...

**Sur le projet de loi sur l'immigration, les 89 députés du RN ont voté en faveur du projet de loi**

Le RN s'est, en réalité, aligné sur la politique du gouvernement, comme sur la fiscalité, en refusant de rétablir l'ISF, de conditionner les aides aux entreprises ou de taxer les superprofits.

« Il tient un discours social, mais sans le concrétiser, car le RN veut conquérir à la fois les milieux patronal et populaire », observe le sociologue Sylvain Crépon. En atteste sa seule proposition sur les salaires : inciter les entreprises à augmenter de 10 % les paies en exonérant des cotisations patronales.

« Depuis les dernières législatives, les votes du RN sur la question sociale ont bien montré sa vision du monde du travail : protéger le capital, les entreprises, et faire peser ces fausses augmentations de salaire sur la protection sociale en réduisant ses moyens », résume le député communiste Pierre Dharréville.

## Retraité·e·s : le 26 mars 2024, exigeons l'augmentation immédiate des pensions et des salaires pour un véritable pouvoir d'achat !

Face au contexte inflationniste, une grande partie des Françaises et Français, actif·ves ou retraité·es des secteurs publics et privés subit de plein fouet cette crise. En effet, les fins de mois sont difficiles, l'inflation explose (+ 40 % sur certains produits alimentaires, + 10 % sur l'électricité au mois de février sur le gaz, le carburant). Avec une hausse des prix à la consommation de 4,9 % en moyenne en 2023 et même de 6,9 % pour l'alimentation depuis 2021 !

**La CGT exige :**

- l'augmentation du pouvoir d'achat par une revalorisation des salaires et des pensions ;

- l'augmentation immédiate des pensions de 10 % ;
- la mise en place du salaire minimum à 2 000 euros brut ;
- pas de pension en dessous du SMIC ;
- un taux de remplacement net minimum de 75 % pour une carrière complète ;
- le rétablissement de l'échelle mobile des salaires et la réindexation des pensions sur les prix.





# Toulouse Blagnac 29 février 2024

## AG de remise des cartes de la Section Sud-Ouest



Une trentaine d'adhérents s'étaient donnés rendez-vous pour la traditionnelle assemblée annuelle.

Venus des Pyrénées-Orientales de l'Hérault et de la région toulousaine, plus nombreux que l'année dernière. Tout le monde était heureux de se retrouver ensemble. Peut-être et également grâce au café préparé et servi par Dominique

Présidé par Freddo notre trésorier national, la séance pouvait commencer par le mot du Secrétaire Gérard Gilabert qui comme à son habitude dressait l'état de la vie de la section.

L'année 2023 c'est surtout ses manifs pour une retraite digne à 60 ans et non à 64 ans voulu par le gouvernement et le président Macron. Malgré notre résistance et de nombreuses manifestations d'importance des syndicats unis, celles-ci n'ont pas permises de faire céder le gouvernement qui par le 49.3 a mis fin à notre lutte.

Serge Bodrero secrétaire de l'USRAF prenait ensuite la parole pour montrer les difficultés liées à la politique anti sociale, libérale, vécus par les retraités, menait par le gouvernement qui dégradait notre pouvoir d'achat et s'attaquait à notre système de santé.

Un débat s'ensuivait par l'intervention de Michel Wagnez, élu à la mutuelle, sur la question de l'augmentation des cotisations subies en 2024 alors que la Mutuelle n'est pas à cours d'argent. Il faudrait également rétablir plus d'égalité dans les tranches de cotisations.

La direction de la mutuelle et ses dirigeants en ont décidés autrement pour nos porte-monnaie.

Le débat se poursuivait sur la continuité syndicale pour essayer de comprendre où se situait nos difficultés présentes

et que chacun des futurs retraités s'en empare. La continuité s'instaure chez les actifs en lien avec l'USRAF CGT. C'est une question de survie afin d'améliorer la vie à la retraite. D'autres sujets tel que la guerre à Gaza ou en Ukraine ou la nécessité de se battre pour la Paix partout dans le monde. Les dépenses d'armement sont insupportables alors que beaucoup de gens manquent de tout. C'est en plus un désastre écologique face au dérèglement climatique. La guerre comme solution des conflits doit être bannie, seule des négociations en vue de la paix sont une solution raisonnable et humaine.

Le RN/FN, parti de division des travailleurs par le racisme et sa montée était aussi un sujet de préoccupation parmi nous. La division des travailleurs et les mesures anti sociales néfastes de l'extrême droite doivent être une préoccupation, et nous ne devons rien laisser passer.

**Lors du vote pour la composition de la Commission exécutive, il a été abordé l'avenir de la section d'abord par un appel à la candidature pour le remplacement du secrétaire actuel, Gérard Gilabert, qui souhaite prendre du recul après 10 ans à ce poste, et ensuite par le souhait d'un renfort venant des "jeunes retraité(e)s" ou d'autres, afin d'assurer la continuité de l'activité de la section qui permettra de s'organiser pour l'amplification des luttes plus que jamais vitale.**

Enfin pour terminer cette journée, sur une note d'optimisme l'apéro et le repas était pris en commun dans la salle Victor Hugo.

Nous vous disons à la prochaine assemblée, en souhaitant que nous soyons encore plus nombreux.

**J.-C. Chazottes**







# Retraites : augmentation ou mise à niveau ?

Les retraités du régime général ont perçu, ce mois de février, une revalorisation de leur retraite de 5,3 %. Notons en passant qu'elle est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Durant l'ensemble des années 2022 et 2023, c'est nous qui avons subi la hausse des prix, sans qu'il y ait revalorisation adéquate de nos retraites.

Les revalorisations antérieures datent du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 0,4 %, pour 4 % du 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour 0,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Une échelle mobile des Retraites ?

Elle consisterait à faire évoluer chaque mois nos retraites en fonction de l'inflation ; si l'indice utilisé correspond aux dépenses des retraités, ils maintiendront leur pouvoir d'achat.

**Que vaut l'indice INSEE hors-tabac pour apprécier l'effet de la hausse des prix pour les budgets des retraités?**

**Quand il y a inflation sans revalorisation, qui paie la note ?**

Je vous propose de nous référer à une période de notre histoire qui est celle du blocage des prix de juin 1982. Par ailleurs, j'ai été récemment témoin actif le 8 février 2024 à St-Germain du Puy, dans une assemblée de métallurgistes de l'aéronautique ; ils m'invitent au moins 2 fois par an.

**Deux lignes de notre histoire :** en 1982 le gouvernement de P Mauroy a bloqué les salaires. Personnellement, je ne me suis occupé que de la convention collective du transport aérien : nous avons négocié sur 2 ans, 1982 et 1983, et de l'accord final, que la CGT n'a pas signé car insuffisant, a résulté un prix du point majoré de 19,83 %, avec des revalorisations périodiques. Entre des débats à l'assemblée nationale, des échéances peuvent être mises en œuvre.

**Le 8 février à St-Germain du Puy :** dans l'assemblée des retraités de l'aéro, le débat est venu sur ces questions. Je suis intervenu, très intéressé tant par le débat, que par ce qu'un responsable métallurgiste de l'Oise m'a fait découvrir. A la métallurgie a été entrepris un travail piloté par Bernard Devert, très certainement responsable dans l'UFR Métallurgie.

Je pense que je vais proposer à cette section aéro de travailler avec eux. Notons au passage qu'elle saisit Nicolas Sansu, député, de la question des retraites à l'assemblée Nationale. Je vais également leur demander le résultat de leurs échanges.

Je pense que la fédération de la Métallurgie s'emploie à ce travail sur l'ensemble du territoire. Si notre section USRAF peut contribuer à la mise en route d'un travail dans notre Union fédérale, ce serait quelque chose de très utile. J'ai bien en tête qu'un travail de mobilisations de nos forces retraitées est à faire, et aussi de les faire aboutir à des résultats.

**Claude Depoil**





# NON au licenciement de Nicolas, Secrétaire Général de l'UL CGT de Roissy Face à la répression la CGT passe à l'action



La CGT dénonce la politique de répression, de harcèlement et de discrimination syndicale pratiquée par la direction de AÉRO PISTE, filiale du groupe Transdev.

La CGT est attaquée à travers une décision disciplinaire injuste et illicite, prononcée par la Direction à l'encontre d'un militant.

Nous exigeons la réintégration de Nicolas Pereira ainsi que l'arrêt immédiat de la politique de répression, harcèlement et discrimination syndicale organisée par les dirigeants de AÉRO PISTE à l'encontre des militants, des syndiqués de la CGT et des salariés.

La direction de Transdev décide en toute impunité, et en s'appuyant sur des motifs fallacieux, de licencier sans indemnité Nicolas Pereira qui assume la responsabilité de Secrétaire Général de l'Union Locale CGT de Roissy tout en étant salarié de son entreprise.

La CGT conteste ce licenciement inique ; nous ne nous laisserons ni intimider par cette violence patronale, ni détourner de nos objectifs revendicatifs.

L'exigence sur les salaires, sur les conditions de travail... le patronat ne se contente pas d'être sourd à nos légitimes revendications, il vise directement





les syndicalistes pour tenter d'étouffer toute dynamique de lutte.

S'attaquer au Secrétaire Général de l'Union Locale CGT de Roissy, c'est s'attaquer aux travailleuses et aux travailleurs, la direction TRANSDEV assumera toutes les conséquences de la riposte sociale à venir

**RASSEMBLEMENT du LUNDI 12 FEVRIER  
2024 en présence de Sophie BINET  
(Secrétaire Générale de la CGT) A 12 h -  
4/8 RUE HEINZ GLOOR -  
95700 ROISSY EN FRANCE**







# Les OS de l'Airbus 300 ont rendez-vous ...à un entretien préalable ; aucun ne sera licencié

**A** mon retour à Air Inter en 1990, un point de chute m'est trouvé aux achats dans le service dirigé par Mme Guichard. Je commence chez Fragano, aux Editions. Quand André Fragano me voit arriver il me dit que ça tombe bien : « *en ce moment nous employons un intérimaire* ». Je vais donc remplacer Rolande, qui va remplacer Raoul Baccuzi en arrêt de travail.

## La sous-traitance à Air Inter

Avant l'ouverture d'Orly-Ouest en 1971, Air Inter est assisté à Orly-Sud par ADP, pour les bagages, le passage, etc. ADP sous-traite les bagages à la société SAMOR; j'y ai travaillé une saison. A ce moment-là, Air France fait effectuer l'armement cabine, le ménage à bord des avions, le traitement des bagages, par des agents de la Cie.

Dès l'ouverture d'Orly-Ouest, Air Inter recrute des agents de passage, de vente, de trafic (chef avion) Cie, mais sous-traite bagages en galerie et ménage dans les avions et les bureaux.

Au hangar N6, des OS ont été embauchés. La compagnie recrute des personnels Portugais et Maliens. Ils interviennent sur les avions pour du nettoyage, par exemple dans le poste où il vaut mieux ne pas utiliser de balai !

Mais aussi pour traiter la corrosion du métal de la cellule, etc. Les ouvriers portugais sont nombreux dans l'Essonne ; certains habitaient dans des cabanes de jardin que leur louaient les habitants, beaucoup construisaient leur maison.

Je considère comme une grande chance d'avoir pu côtoyer ces hommes du Mali. Au guichet du magasin,

Momo Diakite exprime dans sa réflexion sa grande profondeur de vue, sa finesse, sa spiritualité. Il ne passe pas inaperçu. Je vais commencer par une scène très courte. Nous avons des élections du personnel à Orly. La CGT informe, voire réunit personnels ou adhérents. Et avec les OS Maliens comment on fait ?

## Le vote des OS dans le bureau de M. Mullet

Ils ne savent pas lire le français. Je fais mon tour de hangar et vais voir les présents un par un pour leur demander quels horaires ils font les jours d'élections. Je trouve Diakité et un de ses compatriotes du Mali; ils sont de repos les 2 jours de vote. Je leur dis que je vais les faire voter le jour-même. Je les emmène dans le bureau de M. Mullet qui a la charge du personnel au hangar, à qui je dis que j'ai 2 OS à faire voter. Il me libère une table et me donne le matériel. Je décide de dégroupier le vote pour simplifier au maximum.

J'installe d'abord les bulletins titulaires CGT et CFDT sur la table, les enveloppes. Momo Diakité et son collègue prennent un bulletin. Le collègue imite Momo : Momo met un bulletin dans l'enveloppe, le collègue fait de même. Mais Momo se rend compte qu'il ne sait pas pour qui il est en train de voter; il veut voter CGT, mais comment faire ? Alors il me regarde ! Je lui fais un petit signe négatif – je ne peux pas parler, M. Mullet est présent – Et comme un seul homme ils retirent les bulletins et mettent celui de l'autre liste. Voir à la fin de l'article une petite visite au Mali.

Est-ce à l'arrivée du 300 que la sous-traitance commence à la DM ? Tom doit certainement s'en rappeler, peut-être Michel Barrier ? Dans les années 1980 j'ai







souvent entendu parler de M. Blais. C'est Monsieur 'recruteur Sous-traitance'! En 1990 il y a une plainte de la CGT au tribunal. La situation me paraît confuse. Or Chertier, DRH, veut me mettre en difficulté. Je viens d'être élu secrétaire du syndicat, et il voit une occasion de me donner une leçon. Je n'ai pas encore repris le travail qu'il me convoque un après-midi.

## Je préfère mettre Eric Grognet dans le coup

Je ne suis pas très au fait de la situation, je préfère qu'Eric Grognet soit présent; ses propos correspondront au point où la CGT en est. Le savon était préparé pour moi, c'est Eric qui va mousser! Et de fait ça tombe dru. Eric riposte, Chertier cogne. Je prépare une reprise en main de Chertier, DRH, qui croit avoir l'avantage. Je lui ai fait remarquer que jusqu'ici ce n'est pas moi qui avais eu la responsabilité à la DM. Et que si la direction agissait dans la clarté et communiquait sur ses procédures de recrutement, il n'y aurait aucune raison que la CGT maintienne sa plainte. Chertier a été amené à me présenter ses excuses.

## Aucun des entretiens préalables n'aura de suites

Dans les années 1990 il peut y avoir un pont en novembre; je me porte volontaire pour travailler.

La journée se déroule tranquillement, je suis vraisemblablement allé déjeuner avec les magasiniers ou quelques mécanos. Sans doute quelques-uns du 300 m'ont vu au déjeuner, ou lors d'un déplacement dans le hangar. En seconde moitié d'après-midi, on frappe à la porte des Editions. Je vais ouvrir; une dizaine d'OS du 300 sont là, ils me cherchent; quelqu'un a du leur dire qu'ils me trouveraient ici.

Je fais entrer les OS et les fais asseoir. Ils sont une bonne dizaine. Ils ne se sont pas déplacés pour rien, ils me disent qu'ils sont convoqués à un entretien préalable, il me semble à Vitry. Bref, chez leur patron de la métallurgie. Je leur dis que je ne suis pas le mieux placé pour répondre à leur demande et les aider dans leur démarche; je ne suis ni métallo ni OS. Je leur précise que je vais essayer de joindre le permanent -métallurgie qui travaille dans le Val de Marne. Je téléphone à l'UD 94 qui me donne son numéro. Dans la soirée les choses se présentent ainsi: il les attendra dans un café en face de la maison de leur patron le lundi matin. Ils prépareront les entretiens avant de s'y rendre.



## Aucun des OS ne sera licencié

Le travail dans le café s'est révélé efficace. Je crois me rappeler que les militants du 300 ont organisé avec la direction de la DM une réunion sur la situation, mécanos Air Inter et OS.

## Empire du Mali: 800 ans d'oralité

Soundiata Keïta, couronné empereur en 1236, fait une déclaration solennelle qui consacre des principes fondamentaux: égalité, non-discrimination, justice, solidarité... cette charte de Kouroukan Fouga, à 90 km de Bamako, régit encore aujourd'hui les rapports sociaux. Ce sont les Griots qui transmettent ces principes à travers le temps.

Cette sorte de constitution orale est parfois revendiquée comme le Première Déclaration universelle des Droits de l'Homme. On l'appelle aussi charte du Mandé, ou en langue Malinké, Manden Siguikan. Ce code régit le droit pénal, de la propriété, les libertés, le statut des femmes, l'organisation sociale. Elle établit un principe d'égalité Homme-Femme. Articles 14 et 16: « N'offensez jamais les femmes, nos mères... Les femmes, en plus de leurs occupations quotidiennes, doivent être associées à tous nos gouvernements ».

Aujourd'hui, ces règles prévalent dans les territoires de l'ancien empire mandingue, qui couvre une partie du Mali, du Sénégal, de la Guinée, de la Gambie, du Burkina Faso et de la Mauritanie actuels.

En 1960 l'historien Djibril Tansur Niane édite en français le corpus oral par écrit. L'Unesco l'a inscrit au patrimoine immatériel de l'humanité en 2009.

Vous pouvez consulter ces textes sur [www.humanité.fr](http://www.humanité.fr)

**Claude Depoil**





# Section Sud Est

## Assemblée Générale

### du vendredi 8 décembre 2023



**E**n préambule, la section remercie Jean Claude, Marc et Teddy pour avoir assuré l'organisation et l'intendance de notre AG qui s'est tenue à Marignane,

Après avoir présenté un résumé social de cette année, nous avons débattu sur les conséquences de la réforme des retraites et de son pitoyable 49-3, présentée par un ex-ministre socialiste et de la place du député dans notre République. Débat aussi sur le CICE mis en place en 2012 envoyant des milliers de salariés au chômage.

Débat sur le projet de notre PDG qui chamboulera la vie de 800 salariés d'AIRFRANCE au profit de Transavia.

Notre mutuelle MNPAF et ses 3 niveaux de cotisations qui font la part belle aux "salaires confortables".

De l'avion bashing initié par des ultra écologistes.

Plus terrible les conflits et leurs milliers de morts en Ukraine, proche orient, Arménie...

Nous avons terminé avec un débat qui nous ramène syndicalement à notre USRAF et les problèmes rencontrés avec "comment faire pour attirer" les actifs bientôt retraités vers nos sections car le syndicalisme ne meurt pas après avoir passé 40 ans sur les pistes. Il y avait 486 adhérents en 2013, 294 en 2023...

L'après-midi, après le repas convivial (merci Teddy), Edmond et José nous ont parlé des difficultés de communication entre l'UL, l'UD et la CEL actifs CGT AF;

Notre trésorière nous a présenté un bilan financier très positif pour 2023 (les docs sont à votre disposition)

Puis l'élection du nouveau bureau ; qui a vu se maintenir pour 2024 trésorier Levy G et secrétaire Ottavi Ch pour 13 voix et 1 abstention.

Nous étions 14, notre Secrétaire Général Serge Boderro n'ayant pas pu se libérer, nous n'avons pas eu le temps d'inviter un membre du Secrétariat.

Voilà les amis résumé notre AG nous vous présentons un calendrier de nos réunions pour 2024.

**Ottavi Charly**  
**Secrétaire de la Section Sud Est**





# COMMUNIQUÉ DE PRESSE UCR CGT

## Nouvelle attaque contre l'accès à la santé !



Le Premier ministre vient de signer un nouveau décret, concrétisant les annonces de Bruno LE MAIRE faites lors des assises des finances publiques et instituant le doublement de la participation des assurés aux frais de santé et ce dès le 31 mars 2024.

**Ainsi le montant des participations forfaitaires et des franchises médicales appliquées aux médicaments, aux consultations médicales, aux transports sanitaires et aux examens de biologie, seront multipliés par deux.**

Cela va à nouveau augmenter le reste à charge des patient-es et contraindre les plus précaires à faire des choix cornéliens entre se loger, se nourrir ou se soigner par exemple.

Cette mesure permettrait, selon le gouvernement, de réaliser 1,5 milliards d'euros d'économie sur le budget de la Sécurité sociale. Que représente 1,5 milliards face aux 83 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales contenues dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2024 ?

Le nom des ministres a peut être changé mais la politique est la même, voire se durcit en matière de protection sociale. Nous sommes loin des fondamentaux du Conseil National de la Résistance, qui a contribué à la création de la Sécurité sociale, qui devait permettre aux citoyen-nes de cotiser selon ses moyens et de bénéficier d'une protection sociale selon ses besoins.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des logiques financières qui n'ont qu'un seul objectif,

détruire notre modèle social au bénéfice d'un système assurantiel dont seul les plus riches pourront profiter. **Cette nouvelle régression va accentuer le renoncement aux soins, alors que déjà 20 % des retraité-es déclarent renoncer à des soins, que 47 % hiérarchisent leurs dépenses, celles de santé étant reléguées au dernier rang.**

Plus que jamais, l'UCR CGT appelle les retraités-es à se mobiliser : pour gagner une Sécurité sociale intégrale avec prise en charge à 100 %, gérée par les représentants des assuré-es pour une revalorisation immédiate des pensions de 10 % et des mesures solidaires pour la revalorisation des petites pensions.

**C'est le sens de la journée de mobilisation unitaire des retraité-es du 26 mars 2024.**

Montreuil, le 27 février 2024

**15 MARS 2024**

### **COMMÉMORATION DES 80 ANS DU PROGRAMME DU CNR**

**Le 15 mars, nous commémorens les 80 ans du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) :**

- Rappelons notre attachement à la Sécurité sociale !
- Exigeons des moyens pour l'hôpital public !
- Défendons l'ensemble des entreprises publiques et fonction publique !
- Réaffirmons qu'on ne combat efficacement la tentation fasciste qu'en imposant des politiques de progrès et de justice sociale !







## Syndicat CGT Air France

### Secrétariat National

45 rue de Paris – Bât. Pégase – 2<sup>e</sup> étage – Bureau 4-2-170

CP 10909 Tremblay en France

95731 Roissy CDG Cedex

Tél. 06 24 95 11 14

Courriel : [contact.cgtaf@gmail.com](mailto:contact.cgtaf@gmail.com) – [orga.cgtaf@gmail.com](mailto:orga.cgtaf@gmail.com)



Chers adhérents de la MNPAF,

Vous avez été récemment informés que l'Assemblée Générale de notre mutuelle avait voté l'augmentation de certaines cotisations, notamment celles des "individuels" (retraités, pour la plus grande partie).

Ces augmentations vont impacter plus fortement les petites pensions qui, dans certains cas, vont voir leurs cotisations augmenter de plus de 9 % (plus d'un mois de cotisation sur une année).

Nos listes (Individuels et Collectifs) « **le Choix d'une Garantie pour Tous** », soutenues par la CGT et l'USRAF-CGT, ont voté contre ces augmentations.

Nous ne nions pas le contexte inflationniste de ces dernières années mais pensons que d'autres solutions sont envisageables.

Le contrat collectif Air France, sur lequel les élus de la mutuelle n'ont pas la main mais qui a été négocié par les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise et dont la CGT n'est pas signataire, participe depuis des années au déficit de la mutuelle.

Ce contrat permet aux hauts salaires, par un système de plafonnement des cotisations, de moins cotiser. Il prive, de fait, la MNPAF de ressources.

Et oui, tous les salariés d'Air France ne participent pas de manière égale !

Si pour la plupart, ils cotisent à hauteur de 2,23 % du brut, certains hauts salaires peuvent voir leur participation sous les 1 %. En effet, les cotisations sont plafonnées à 2 PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale), soit 7 728 € pour 2024.

Comprendre donc que tous ces salariés ne cotisent pas au-delà de ce montant. Cela prive notre mutuelle de ressources très conséquentes.

Les hauts salaires peuvent donc se permettre, avec les sommes qu'ils n'ont pas à sortir, de prendre des options afin d'avoir de meilleurs remboursements et peu ou pas de reste à charge quand la majorité des salariés supportent eux des restes à charge importants.

Les coûts doivent être portés par l'ensemble des adhérents et une solidarité plus forte doit se faire entre les actifs et les retraités.

Par ailleurs, le fait d'avoir limité à trois tranches les barèmes "individuels", en plus de créer un système injuste, spolie la mutuelle de sources de revenus provenant des plus nantis (pour info, à l'origine, notre mutuelle comptait 36 tranches).

Même avec trois tranches nous pourrions agir en augmentant le plafond de la tranche la plus haute qui actuellement est plafonnée à 24 500€ de revenus annuels (2 042 € de pension/mois).

Enfin, la Mutuelle dispose de plus de 100 millions d'€ en placements qui sont censés être utilisés, pour partie, en cas de déficit occasionnel.

Avant d'avoir augmenté ces cotisations, pourquoi n'a-t-on pas agi sur ces leviers ? Il serait temps qu'un vent de solidarité et de partage souffle sur la MNPAF.

**Vos élus « le Choix d'une Garantie pour Tous »**



#### TRANSPORTS AÉRIENS LE RETRAITÉ

Directeur de la publication : M. Yvon TOUIL - « Union Syndicale des Retraités d'Air France - CGT Orly Fret 693 - 94394 ORLY AEROGARE CEDEX » - Tél. : 01 41 56 04 04  
Courriel : [usairfrancecgt@gmail.com](mailto:usairfrancecgt@gmail.com) - Administration : 263, rue de Paris - 93100 Montreuil - Commission paritaire n° 1119-S-07064 - Imprimé par Rivet Presse Édition Limoges.

